



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 67217

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des retraites en France. La réforme de notre système de retraites apparaît aujourd'hui comme un impératif aux yeux d'une grande partie de la population française. Les crédits initialement destinés au fonds de réserve, créé dans le but d'assurer l'avenir des retraites, ont été finalement affectés à d'autres objets, et notamment à la mise en place des 35 heures. Face à ce constat, il souhaiterait connaître ses orientations concernant l'évolution du système de retraites.

Texte de la réponse

Les travaux menés dans le cadre du Conseil d'orientation des retraites ont montré un accroissement de 4 points de PIB environ des dépenses de retraite d'ici 2040, à législation constante (de 12 % aujourd'hui, à 16 % en 2040). Une évolution de notre système de retraite est dans ce cadre indispensable, comme le Premier ministre vient de le rappeler. Pour permettre une évolution du système français d'assurance vieillesse, le Gouvernement avait décidé en mars 2000 la création d'un lieu et d'un organisme indispensable pour une concertation interactive et élargie : le Conseil d'orientation des retraites (COR). La qualité du rapport que le COR vient de présenter montre l'importance de cet organisme. Ce rapport propose des approches nouvelles, qui seront utiles pour rénover notre système de retraite, notamment sur les relations entre « âge et travail ». La perspective d'une augmentation des taux d'activité aux âges élevés y apparaît comme l'un des axes cruciaux de la consolidation des régimes de retraite. Pour se donner le temps de la concertation, le Gouvernement a également créé le Fonds de réserve pour les retraites en vue d'anticiper les évolutions démographiques et d'équilibrer les charges entre les générations. Le Fonds de réserve pour les retraites a pour objectif d'atteindre environ 1 000 milliards de francs (plus de 150 milliards d'euros) en 2020. Les projections actuelles examinées dans le cadre du Conseil d'orientation des retraites montrent que cet objectif est réaliste. Les ressources cumulées du Fonds de réserve pour les retraites, telles que présentées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, devraient atteindre environ 43 milliards de francs (6,5 milliards d'euros) à la fin de l'année 2001 et environ 85 milliards de francs (13 milliards d'euros) à la fin de l'année 2002 en suivant parfaitement la montée en charge initialement prévue qui permettra d'atteindre l'objectif des 1 000 milliards de francs en 2020. Enfin l'établissement du Fonds de réserve pour les retraites sera créé à partir de janvier 2002. Un conseil de surveillance déterminera les grandes orientations des placements afin d'en améliorer le rendement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67217

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5717

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 914